
Demande d'exhumation

Monsieur le Maire,

J'ai l'honneur de solliciter l'autorisation de faire exhumer le (s) corps de :

Ma parenté	Nom de famille - Prénom	Nom d'usage	Date de naissance	Date de décès	N° d'acte

actuellement inhumé(s) au cimetière de _____
Emplacement : _____

- Je sollicite la dépose (et repose) des signes funéraires par le marbrier : _____
 Le creusement sera effectué par : _____
 J'abandonne la concession en faveur de la Ville de Lyon : OUI NON
 Je sollicite la rétrocession par la Ville de Lyon : OUI NON

Le(s) corps sera (seront) réinhumés à Lyon, au cimetière de _____
Emplacement : _____
La réinhumation du cercueil (ou reliquaire) sera effectuée par _____

ou le(s) corps sera (seront) transporté(s) dans la commune de _____
par un fourgon de l'entreprise _____

ou le(s) corps sera incinéré(s) au Crématorium de Lyon
Devenir des cendres : urne déposée à _____
 cendres dispersées à _____
 autres : _____

- Je serai présent lors de l'exécution des travaux d'exhumation (Tél : _____)
 Je désigne : un membre de la famille - un employé des Pompes Funèbres
 un marbrier - le conservateur - pour me représenter.

Je certifie agir en qualité de plus proche parent du défunt et garantis l'Administration contre toute réclamation résultant de cette opération.

Nom de famille, prénom, nom d'usage, domicile

Signature :

NOTE D'INFORMATION SUR LES EXHUMATIONS

L'autorisation d'exhumer et de transporter un corps est accordée par le Maire du lieu d'exhumation, sur présentation d'une demande établie par le(s) plus proche(s) parent(s) du (ou des) défunt(s), c'est-à-dire par (dans l'ordre de priorité), l'époux survivant, les descendants, les ascendants, les frères et sœurs, etc. La personne qui présente la demande d'exhumation devra justifier de la réalité du lien familial dont elle se prévaut et de l'absence de parent plus proche qu'elle. Il conviendra que le demandeur atteste sur l'honneur qu'il n'existe aucun autre parent venant au même degré de parenté, ou, si c'est le cas qu'aucun d'eux n'est susceptible de s'opposer à l'exhumation. En cas de connaissance d'une opposition à l'exhumation exprimée par l'un ou plusieurs parents venant au même degré de parenté, les services municipaux refuseront l'exhumation en attendant le cas échéant la décision de l'autorité judiciaire. Il sera demandé justification du décès des personnes ayant priorité pour déposer la demande d'exhumation.

Il sera joint à la demande d'exhumation :

Dans tous les cas :

Un acte de décès (pour un décès de moins d'un an, copie du certificat médical précisant que le défunt n'est pas décédé d'une maladie contagieuse),

- Une copie du certificat médical délivré par le médecin qui a constaté le décès si le décès ne remonte pas à plus d'un an,
- L'accord du (des) plus proche(s) parent(s) du défunt,
- L'accord des titulaires de la sépulture à ouvrir.

En cas de réinhumation dans la même commune :

- l'accord écrit des titulaires de la concession funéraire où doit s'effectuer la réinhumation.

En cas de réinhumation dans une commune extérieure à Lyon :

- une autorisation sur papier libre, délivrée par le Maire de la commune où le corps sera réinhumé, indiquant que rien ne s'oppose à la réinhumation dans le cimetière de sa commune et l'état-civil complet du défunt.

Dans le cas d'une réinhumation à l'étranger, l'autorisation de réinhumation doit être délivrée par le consulat du pays concerné.

En cas de crémation :

- si le décès n'a pas été constaté à Lyon et ne remonte pas à plus d'un an : un certificat médical délivré par le médecin qui a constaté le décès attestant que le décès ne posait pas de problème médico-légal (dans le cas contraire, le Parquet devra délivrer une autorisation de crémation)
- une attestation de l'absence de prothèse fonctionnant au moyen d'une pile dans le cercueil à incinérer.
- une déclaration de destination des cendres.

S'il est demandé la rétrocession à la Ville de la concession, transmettre également le formulaire de rétrocession à la ville en double exemplaire accompagné d'un RIB.

Le dossier doit être transmis à l'entreprise mandatée qui se chargera de :

- déposer à Direction des Cimetières - 177 avenue Berthelot - 69007 LYON,
- adresser à Direction des Cimetières - Mairie de Lyon - 69205 LYON cedex 01.